



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 novembre 2016, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre datée du 21 novembre 2016, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant du régime israélien auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/987), j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

1. Une fois de plus, cette lettre renferme une kyrielle d'accusations infondées et injustifiées portées à l'encontre de mon pays, et, comme à l'accoutumée, sans le moindre élément de preuve – accusations dont aucune ne représente de « nouvelles informations importantes », comme le prétend à tort l'auteur, mais qui ne sont que de vieilles idées rabâchées.
2. Accuser l'Iran de violer de « nombreuses résolutions du Conseil de sécurité », comme le fait cette lettre, est tout aussi infondé et, cette fois-ci, prête même à sourire, car cela revient à proférer de nouveau un amas d'accusations à l'encontre d'un État Membre de l'Organisation. Un régime qui bafoue avec impudence toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives aux territoires qu'il occupe de manière criminelle est à tout le moins mal placé pour mettre en cause d'autres nations.
3. De surcroît, il est absurde et hypocrite de la part du représentant d'un régime qui occupe depuis des dizaines d'années les territoires appartenant à d'autres peuples et qui prive le peuple palestinien de tous ses droits fondamentaux, notamment son droit à l'autodétermination, d'accuser sporadiquement mon pays de violer le droit international.
4. Il est tout aussi absurde et hypocrite pour le représentant d'un régime qui, depuis longtemps, sème la terreur et cible aveuglément les civils palestiniens, notamment les femmes et les enfants, sur leur propre territoire, qui se livre à des assassinats terroristes ciblés et qui abat des individus dans de nombreuses régions du monde, d'accuser l'Iran de parrainer le terrorisme.
5. Dernier point, mais non le moindre, ce type d'accusation proférée par le régime israélien à l'encontre d'autres pays, dont le mien, n'est, après tout, qu'une manœuvre, classique pour Israël, visant à jeter un écran de fumée sur ses politiques et agissements criminels à l'encontre de Palestiniens innocents, notamment le maintien d'une communauté de deux millions de personnes en



état de siège depuis 10 ans, le bombardement sporadique de zones résidentielles, la destruction d'écoles et d'hôpitaux, la démolition de maisons, la confiscation d'habitations, la violation du caractère sacré des sanctuaires religieux, et ainsi de suite.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité et le porter à l'attention des membres du Conseil.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires
(*Signé*) Gholamhossein **Dehghani**
